



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA REGION CORSE**

Spécial n°36 du 04 septembre 2015

SOMMAIRE

DRFIP	décision N° 15-0800 du 01 septembre de délégation de signature en matière de contrôle financier régional
	décision N° 15-0801 du 01 septembre de délégation spéciales de signature pour les missions rattachées



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Ajaccio, le 1^{er} septembre 2015

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
CORSE ET DU DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD**
2 avenue de la grande armée
BP 410
20191 AJACCIO CEDEX

Décision n° 15-0800 de délégation de signature en matière de contrôle financier régional

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Corse et
du département de la Corse-du-Sud ,

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de
l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-757 du 4 juillet 2005 relatif au contrôle financier au sein des établissements
publics administratifs de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de Corse et
du département de la Corse-du-Sud ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Jean Jacques DEPLETTE, administrateur
général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de Corse et du
département de la Corse-du-Sud ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 25 octobre 2010 fixant au 1^{er}
décembre 2010 la date d'installation de M. Jean Jacques DEPLETTE dans les fonctions de directeur
régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse du Sud ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

M. Dominique OURCOUDOY, administrateur des finances publiques, contrôleur financier en région

Pour :

- signer tous les actes se rapportant au contrôle financier des dépenses déconcentrées de l'Etat,
dans la région Corse, à l'exception des refus de visa ;
- signer tous les actes soumis au contrôle financier des établissements publics administratifs de
l'Etat dans la région Corse, selon les arrêtés définissant les modalités d'exercice du contrôle
financier des dits établissements.

Article 2 – Par ailleurs, Mme Marie-Christine TOMASI, inspectrice des finances publiques, reçoit délégation pour :

- viser dans l'application CHORUS les marchés publics ainsi que les arrêtés, baux, contrats ou conventions relatifs aux opérations de toute nature ;
- signer les actes et courriers relatifs au contrôle budgétaire et financier des dépenses déconcentrées de l'Etat (à l'exception des refus de visa) et au contrôle économique et/ou financier des établissements publics, des groupements d'intérêt public et de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ;
- inscrire dans l'application PRESAGE les avis donnés en matière de fonds européens.

Mme Danièle MEBS, contrôleuse des finances publiques, reçoit délégation pour :

- viser dans l'application CHORUS les marchés publics ainsi que les arrêtés, baux, contrats ou conventions relatifs aux opérations de toute nature ;
- signer les bordereaux d'envoi de documents ;
- inscrire dans l'application PRESAGE les avis donnés en matière de fonds européens.

Article 3 – ma décision du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature en matière de contrôle financier régional est abrogée.

Article 4 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

L'Administrateur général des Finances publiques
Directeur régional des Finances publiques

Jean-Jacques  EPLETTE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Ajaccio, le 1^{er} septembre 2015

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
CORSE ET DU DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD**
2 avenue de la grande armée
BP 410
20191 AJACCIO CEDEX

Décision n° 15-0801 de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Jean Jacques DEPLETTE, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 25 octobre 2010 fixant au 1^{er} décembre 2010 la date d'installation de M. Jean Jacques DEPLETTE dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale maîtrise des risques et audit:

M Jean-Didier LEYSSENNE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission départementale maîtrise des risques et audit

M Jean-Marc MASSEI, inspecteur principal des finances publiques
Mme Marie GERONIMI, inspectrice principale des finances publiques
Mme Marie-Agnès TOUCHAIS, inspectrice principale des finances publiques

2. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

M Dominique OURCOUDOY, administrateur des finances publiques, responsable de la mission politique immobilière de l'Etat

3. Pour la mission communication

M Olivier JACQUES, inspecteur principal des finances publiques

Article 2 : ma décision du 1^{er} septembre 2014 portant délégation spéciale de signature pour les missions rattachées est abrogée.

Article 3 : La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur général des Finances publiques
Directeur régional des Finances publiques,

Jean-Jacques DÉPLETTE.

